

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 septembre 2025	Date d'affichage : 10/10/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 12
Procurations : 3	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESII-RAMAZOTTI Jeanne

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) - PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick) - PALMIERI Michel (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 26 septembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle s'attache à maintenir un niveau de qualité de service répondant aux attentes de la population et conforme aux objectifs fixés par la réglementation ainsi que par les partenaires institutionnels.

Il souligne que la disponibilité de conteneurs adaptés, en bon état et conformes aux normes techniques en vigueur, est une condition essentielle à la bonne exécution du service par les agents et à la qualité du tri effectué par les usagers.

En effet, l'état du matériel influence directement l'efficacité des collectes, la sécurité des agents et la perception du service par la population.

Or, une part significative du parc actuel de bacs roulants présente aujourd'hui des signes d'usure avancée (roues ou couvercles endommagés, cuves fissurées), ce qui nuit à la qualité du service et génère des situations d'inconfort pour les usagers comme pour les personnels de collecte.

Afin de répondre à cette problématique, et dans une logique de renouvellement du parc existant sans création de nouveaux points d'apport, le Président propose d'acquérir 100 conteneurs roulants de 660 L.

Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des points de regroupement, visant à renforcer la propreté des sites, à sécuriser l'usage des équipements et à favoriser l'effort de tri de la population.

Conscient de l'investissement que représente cette opération, le Président propose au Conseil de solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, afin de diminuer la charge pour la Communauté de communes.

FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION	COÛT HT POUR 100 UNITES	TVA	COÛT TTC
Collectivité de Corse	80 %	15 120€	20%	18 144€
Communauté de Communes de l'Orient	20 %	3 780€	20%	4 536€
TOTAL	100 %	18 900€		22 680€

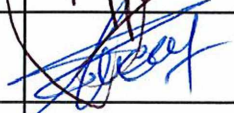
Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du Président,

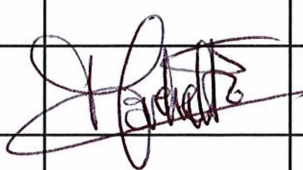
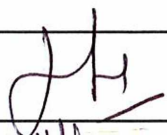
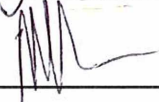
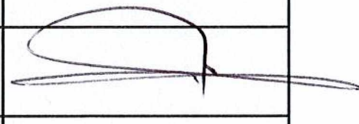
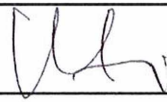
DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le rapport ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse permettant de diminuer le coût de l'acquisition cité en objet,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document administratif ou comptable se référant au présent rapport.

OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
ANGELI Paul	X					
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X				BUSSETTA Jean-Yves	
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	A					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	X					
GOZZI Dominique						

Demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X				Fam. Orsucci	
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette	X				CHEYNAT	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 15			
POUR : 15	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

